

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-255 du 23 Juin 1988

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,  
Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de  
l'intérim du Président de la République  
pour compter du 23 Juin 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

Vu l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la  
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Cons-  
titutionnelles qui l'ont modifiée,

Vu le Décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

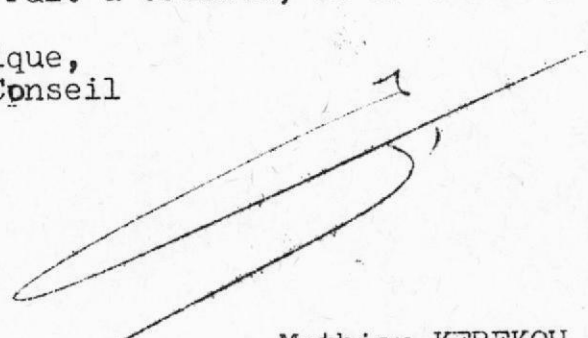
SECRET

Article 1er. - En application de l'article 65 de la Loi Fondamentale, le  
Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Président de la Républi-  
que, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, pour compter  
du 23 Juin 1988, dès le départ de la Délégation Présidentielle.

Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin  
sera.-

Fait à COTONOU, le 23 Juin 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CP/ANR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 SPD 2 CPC-PPC 4  
IGE et ses Sections 4 DC/MIL/PR 1 JORPB 1.-